



SENIORS | HANDICAP

Adapter son logement

Votre logement n'est plus adapté à votre âge et/ou votre situation de handicap. Vous souhaitez faire des travaux dans votre logement. Avec le PIG 36 (Programme d'Intérêt Général) nous élaborons ensemble un projet adapté à vos besoins.

Il existe de nombreuses aides provenant de plusieurs organismes (l'ANAH, le Département de l'Indre, la Région Centre-Val de Loire, la Mutualité Sociale et Agricole Berry – Touraine, la Communauté de Communes Val de l'Indre – Brenne) permettant d'obtenir jusqu'à 80 % de subventions (sous réserve de l'examen de chaque situation particulière).

Un guichet unique pour vous

Pour vous faciliter le dépôt de dossier, le Département 36 pilote l'opération afin de favoriser un guichet unique et se charge de vous accompagner dans la définition de vos besoins, de mobiliser et de coordonner les aides possibles.

Direction de la Prévention et du Développement Social
Service PIG
Centre Colbert
4 rue Eugène Rolland
Bâtiment E - BP 601
36020 CHÂTEAUROUX cedex
Tél : 02 36 90 60 45
email : pig-dpds@indre.fr

Une aide pour quels types de travaux ?

Adaptation de la salle de bains

- Installation d'une douche de plain-pied en remplacement d'une baignoire ou d'une douche non adaptée
- Réhausse des toilettes
- Pose de carrelage ou revêtement antidérapant
- Mise en place d'un lavabo adapté
- Pose de barres d'appui et mains courantes

Accessibilité du logement

- Création d'une rampe d'accès
- Installation d'un monte escalier
- Installation d'un ascenseur
- Installation d'un monte-personne ou plate-forme élévatrice
- Amélioration de la circulation intérieure - élargissement de passages
- Aménagement d'une pièce

Autres travaux - y compris extérieurs

Création d'une pièce supplémentaire
Création d'une unité de vie
Installation de meubles pour personnes à mobilité réduite
Élargissement ou aménagement de parking
Aménagement du cheminement extérieur
Installation de volets roulants électriques
Motorisation de volets roulants
Autonomie / adaptation : autres choix

Une aide à la définition de votre projet :

visite à domicile par un technicien spécialisé
évaluation de vos besoins au regard de votre perte d'autonomie
définition et conseils sur le programme des travaux

Une aide au financement de votre projet :

possibilité de solliciter le PIG si souhait d'un acompte et/ou d'une avance (avant réalisation des travaux)
uniquement pour les subventions de l'ANAH
recherche et élaboration du plan de financement du projet en fonction des partenaires financeurs mobilisables au regard de votre situation (ressources, reconnaissance du handicap, caisse de retraite...)
suivi administratif jusqu'au paiement de vos subventions

Une aide pour qui ?

Pour les propriétaires occupants ou usufruitier occupant du parc privé :

être âgé de 60 ans et plus
et/ou
avoir un taux d'incapacité supérieur ou égal à 50% reconnu par la MDPH
ou bénéficiant de la Prestation de Compensation du Handicap (PCH), d'une allocation pour adulte handicapé (AAH)
ou avoir un taux d'incapacité d'au moins 50 % par décision du service départemental de l'office national des anciens combattants et victimes de guerre
ou avoir un enfant pour lequel vous percevez l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH)
sous conditions de ressources (« revenus modestes » ou « très modestes » selon le barème de l'ANAH)

Pour les propriétaires bailleurs du parc privé :

Etre propriétaire du bien
le locataire doit répondre aux conditions énumérés ci-dessus

Le PIG, étape par étape

1. Vérification des conditions d'éligibilité
2. Constitution de la demande en ligne ou sur papier par vos soins
3. Visite de notre technicien à votre domicile (évaluation des besoins, préconisations, conseils)
4. Établissement des devis par votre artisan choisi par vos soins
5. Envoi du/des devis à notre service PIG
6. Sollicitation par notre service PIG auprès des différents financeurs pour examen de votre dossier et décision (démarches administratives réalisées par le PIG)
7. Communication par chaque financeur des montants prévisionnels accordés, à votre attention
8. Réalisation des travaux et envoi des factures au service PIG
9. Sollicitation par notre service PIG auprès des différents financeurs pour le paiement des subventions à votre attention

CONTACT



Service du Programme d'Intérêt Général

4 rue Eugène Rolland
36020 Châteauroux

02 36 90 60 45

Itinéraire

Courriel



DÉPARTEMENT DE L'INDRE

Place de la Victoire et des Alliés CS20639
36020 Châteauroux

Lundi au Vendredi : 8h30 à 12h30 - 14h à 17h30

02 54 27 34 36